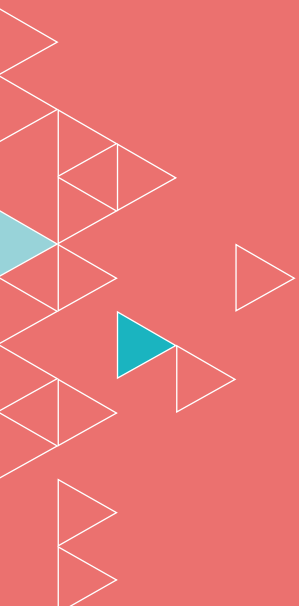


2020  
2023

# Projet stratégique du CAUE 64



64  
— Pyrénées-Atlantiques

**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

*La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.*

*En conséquence, [...] des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués... en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.*

Loi du 3 janvier 1977

# SOMMAIRE

## LE CAUE À L'ORIGINE..... 3

Nos missions fondamentales..... 4

Nos engagements..... 4

Notre pratique..... 4

## NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES..... 6

Agir local pour un développement soutenable..... 7

Donner à voir et à comprendre ..... 8

Développer l'esprit de coopération..... 9



Depuis 1978 le CAUE des Pyrénées-Atlantiques a su développer sur tout le département sa mission de promotion de la qualité en architecture, urbanisme et environnement, et mettre en place des partenariats opérationnels au service des résidents et des visiteurs de nos territoires. Il a aussi su évoluer au rythme des réformes du paysage institutionnel et nouer des liens avec les nouveaux acteurs locaux. Il s'est également saisi des questions sociétales et environnementales qui ont marqué ces dernières décennies.

Ce constat global l'amène aujourd'hui à affirmer, à travers un nouveau projet stratégique, son inscription dans la modernité et sa volonté de se projeter dans l'avenir alors même que nous percevons la complexité de devoir préparer de nombreux changements. Je veux citer le défi du changement climatique, la disparition de la biodiversité et pour la plus récente, la crise sanitaire mondiale qui n'est pas sans nous interroger sur nos modes d'habiter, de se déplacer, de produire et de consommer.

Inspiré par les rencontres sur la ruralité *Champs d'avenir* organisées en 2018 pour nos 40 ans, ce projet stratégique résulte d'une réflexion qui a impliqué un groupe d'administrateurs volontaires et les membres de l'équipe. Je les remercie tous pour leur investissement car ce document cadre a vocation à rappeler ce qu'est le CAUE 64 mais aussi à affirmer notre volonté d'ouverture, tournés fermement vers le futur, ses enjeux, ses promesses.



**Philippe Echeverria**

Président du CAUE 64  
Maire d'Arcangues  
Conseiller départemental  
de Ustaritz-Vallées de Nive et Nivelle

## LE CAUE, À L'ORIGINE

C'est d'une loi, celle sur l'architecture du 3 janvier 1977, et de la volonté affirmée du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, qu'a été créé dans notre département le CAUE 64, il y a plus de 40 ans.

Notre raison d'être originelle est la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme des paysages et de l'environnement. Présent dans le code de l'urbanisme, les CAUE ont depuis intégré les codes de l'énergie et de l'environnement via la loi de 2015 sur la transition énergétique. A ainsi été reconnue et renforcée notre capacité à nous saisir, dans leur globalité, des enjeux du **cadre de vie** et de **l'attractivité des territoires**.

### Le CAUE, unique en son genre

Association de droit privé mais investie d'une mission d'intérêt général, financé par la taxe d'aménagement selon un taux fixé par le Département, dotés d'une large gouvernance mixte publique-privée, qui regroupe élus, professionnels, administrations et acteurs de l'aménagement et de la construction, le CAUE est une **structure hybride, singulière** dans le paysage institutionnel. Ce statut si particulier, qui en nous interdisant de faire de la maîtrise d'œuvre nous positionne en amont du projet, est le garant de l'indépendance de notre action et de la neutralité des conseils délivrés.



## Nos missions fondamentales

Au nombre de quatre, elles forment un ensemble cohérent et se complètent

### CONSEILLER



les **particuliers** dans leur projet d'aménagement, de construction, de rénovation ou d'extension

les **collectivités** pour tous les projets d'aménagement des territoires, en matière d'équipements, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et de développement durable

### FORMER



les **élus locaux**, les **techniciens** des administrations et des ingénieries, les **professionnels**, sur différents questionnements en lien avec les préoccupations locales, les points d'actualité, les sujets émergents



### INFORMER

l'ensemble des parties prenantes de la production du cadre bâti sur la qualité de l'architecture, du patrimoine, des paysages, sur les dispositions applicables à leurs projets, les techniques de construction, les **ressources disponibles** au CAUE 64

### SENSIBILISER

**tous les publics** pour ouvrir et alimenter le débat sur les enjeux de demain en matière de cadre de vie



Les **jeunes générations**, par une pédagogie active, en situation, pour les aider à comprendre et mieux appréhender leur environnement

## Nos engagements

### CULTURE

aborder l'accompagnement dans la **dimension culturelle des territoires et des sociétés** pour ouvrir une réflexion prospective



### NEUTRALITÉ

offrir un **conseil gratuit, désintéressé** car hors champ concurrentiel, qui profite exclusivement à l'exigence de qualité



### PROXIMITÉ

ancrer au plus près des lieux et des personnes, s'imprégner des **particularités locales**, nouer des liens durables



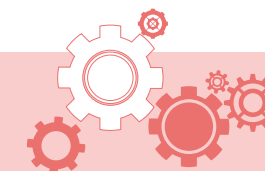
### PERMANENCE

capitaliser des connaissances fines, entretenir une mémoire des territoires, **s'inscrire dans le temps long des projets**, assurer la continuité

### PRAGMATISME



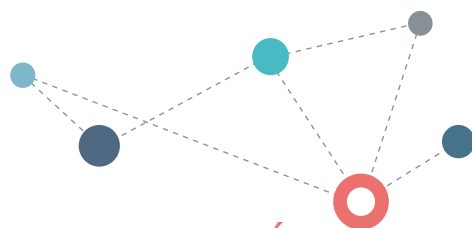
délivrer un **conseil ajusté** aux capacités à faire, produire des méthodes adaptées aux circonstances et contextes



### ANTICIPATION

**anticiper** les évolutions du cadre de vie et des modes d'habiter, proposer une vision éclairée en amont des réflexions et des projets

## Notre pratique



### TRANSVERSALITÉ

apporter une vision globale qui s'appuie sur les **compétences multidisciplinaires de l'équipe**, décloisonner la réflexion, embrasser un large spectre de problématiques

### PÉDAGOGIE

transmettre par notre position de **porteur de savoir**, faire monter en compétence par la formation-action associée à la démarche technique, rendre accessible l'exigence de qualité au plus grand nombre



### PLASTICITÉ

se saisir des sujets émergents, faire preuve d'agilité pour anticiper les évolutions et enjeux futurs, pratiquer un **repositionnement permanent** grâce à l'étendue des domaines et à la souplesse du cadre d'intervention

### COOPÉRATION

**développer des partenariats institutionnels et techniques** pour démultiplier les effets, mettre en relation des acteurs, agir aux côtés et en soutien des techniciens territoriaux



### EXPÉRIMENTATION

oser le pas de côté pour imaginer des modes de faire différents, contribuer à produire de **nouvelles démarches exemplaires**, faire appel à des outils innovants

# NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

40 ans après notre création, notre socle, les 4 missions qui fondent notre action, garde toute sa pertinence pour agir efficacement sur la qualité du cadre de vie. Nous avons su durant quatre décennies, faire évoluer l'exercice de ces missions pour anticiper les changements et **nous adapter aux importantes mutations qui bouleversent notre environnement.**

Nous portons l'ambition de continuer dans le sens de la marche guidés par **trois orientations** : agir local pour un développement soutenable, développer l'esprit de coopération, donner à voir et à comprendre.



## Agir local pour un développement soutenable

Compétent sur tout le périmètre départemental, le CAUE a été pensé dès sa création comme un outil de la solidarité. A un moment où le monde rural fait face à de profondes transformations nous réaffirmons notre place d'**acteur de la solidarité territoriale** en mettant au service des collectivités qui en sont les plus dépourvues, une ingénierie expérimentée pour les aider à prendre des décisions en toute connaissance des possibilités et des conséquences.

En partant du postulat que ville et campagne ne s'opposent pas mais s'envisagent en complémentarité dans les modes de vie actuelles, aucun lieu n'offrant seul toutes les aménités souhaitées, nous pensons nécessaire la prise en considération des évolutions sociétales dans les projets d'aménagement pour un **développement équilibré des territoires.**

Les problématiques environnementales de la transition écologique sont un enjeu partagé que nous nous devons d'intégrer de manière transversale et première dans l'exercice de nos quatre missions. A tous les stades du projet, nous avons pour objectif la **sobriété**, les justes moyens, les solutions simples, robustes et économiques. Cette sobriété prend la forme :

- de la réduction de la consommation d'espace au bénéfice de la transformation de l'existant ;
- de la promotion de la mutualisation des programmes ;
- de la réversibilité et la modularité des projets ;
- du réemploi des matériaux ;
- de la valorisation des ressources locales et matériaux biosourcés ;
- de la recherche de procédés innovants de construction et de rénovation.

### Pistes de travail

- ➔ l'appui méthodologique à l'élaboration et au lancement de démarches concertées de projet urbain pour développer **les programmes de revitalisation des centre-bourgs**
- ➔ le recours à la **flexibilité** dans les programmes, tant dans les aménagements que dans la construction ou la rénovation
- ➔ l'élaboration d'un **référentiel de matériaux de construction** locaux et biosourcés pour le neuf et la rénovation
- ➔ la prise en compte du risque et la **préservation des ressources naturelles**, l'eau et la biodiversité a minima, dans tous les projets
- ➔ la promotion des **mobilités douces** dans les aménagements urbains
- ➔ l'accompagnement de **chantiers participatifs** permettant de réaliser de petits projets transitoires dans l'espace public tout en renforçant la cohésion sociale

## Donner à voir et à comprendre

40 ans d'action auprès de nos territoires sont autant de regards posés sur les paysages, les patrimoines et les pratiques qui façonnent le cadre de vie. Par son accompagnement, les méthodes employées et son animation auprès de différents publics, le CAUE contribue à faire avancer les projets.

Tous les domaines relevant de l'aménagement du cadre de vie peuvent être soumis ou abordés :

- le patrimoine végétal ou bâti ;
- les documents d'urbanisme ou de protection ;
- les opérations d'aménagement et de construction ;
- les espaces publics ;
- l'environnement.

Cette expertise de conseil et de programmation amont intervient naturellement bien avant les réalisations. Souvent, ces temps de réflexion et de concertation primordiaux sont effacés des mémoires après la découpe du ruban. Il est donc important d'apporter de la lumière sur ces socles fondateurs des projets.

Pour pallier ce déficit d'information il nous faut mieux faire connaître :

- les réalisations et expériences, en faisant découvrir **les actions ou projets exemplaires**, locaux mais aussi d'ailleurs, grâce au réseau national CAUE, notamment les sujets ou méthodes faisant preuve d'innovation ;
- **les connaissances capitalisées et l'expérience acquise**, à valoriser et à mettre en partage.

### Pistes de travail

- ➔ la découverte et la compréhension par les publics de l'architecture contemporaine et de ses évolutions générées par le **défi du changement climatique**
- ➔ la mise à disposition des ressources CAUE via des observatoires... des paysages, de l'architecture
- ➔ l'intervention à nos côtés des concepteurs, les architectes, les urbanistes et les paysagistes capables de **faire apprécier l'étendue des facettes d'un projet de qualité**
- ➔ la présence en tant que compétence associée, aux démarches de projet touchant au patrimoine, y compris dans les villes qui ne font pas forcément appel au CAUE

## Développer l'esprit de coopération

La fragmentation de plus en plus fréquente du système décisionnaire, la multiplication des ingénieries dans les domaines d'intervention du CAUE ainsi que la montée en puissance de la participation citoyenne poussent à re-questionner les processus de production des politiques et des projets publics. Il nous faut donc cultiver les approches d'amélioration continue de nos pratiques par le contact et le travail collégial. Croiser les pratiques et démultiplier notre action par le biais de la coopération et de la mise en réseau d'acteurs est un axe fondamental.

La pluridisciplinarité de ses professionnels, leur compétence technique et leur connaissance du territoire font du CAUE 64 un interlocuteur privilégié de nombreux partenaires publics et privés. Par son action, il permet :

- d'initier une **co-construction** par la mobilisation d'usagers, de bénéficiaires et plus largement de la société civile ;
- d'inscrire le conseil, la formation et la sensibilisation dans une **progression itérative** ;
- de croiser les points de vue, les démarches et les modalités d'action avec les différents acteurs de l'ingénierie ;
- de mettre en relation les différentes parties prenantes de l'aménagement, privées comme publiques, pour **partager les expériences**.

### Pistes de travail

- ➔ la consolidation de ce qui a été construit autour des partenariats depuis 5 ans (ingénieries et représentations professionnelles) et montrer **l'apport des démarches croisées** mais associées
- ➔ la création, l'animation ou la participation à des **réseaux d'acteurs** tels les services instructeurs, un réseau publicité extérieur, un réseau paysage 64...
- ➔ le développement des **pratiques émergentes** liées à la nouvelle organisation territoriale et à la répartition des compétences locales (Département - EPCI recalibrés) et régionales via l'URCAUE

*Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.*

*Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction [...]*

*Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.*

*Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement...*

Loi du 3 janvier 1977  
Article 7 (extrait)

## **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques**

- 4 place Reine Marguerite / 64000 Pau
- 2 allée des Platanes / 64100 Bayonne

05 59 84 53 66 / [contact@caue64.fr](mailto:contact@caue64.fr)

[www.caue64.fr](http://www.caue64.fr) /  / 

**Express'AUE 64, la lettre d'information**